Image not found or type unknown

Assignation au tribunal de commerce

Par **BY76**, le **14/10/2013** à **15:07**

Bonjour,

Mon mari garagiste a changé le turbocompresseur sur la voiture d'un particulier en avril 2012.
Ce client a revendu cette voiture à un garage au 1er aout 2012 qui l'a revendue à un autre garage dans le courant d'aout 2012.
Au mois de septembre, après avoir passé le véhicule au contrôle technique (rien décelé), le turbo a manifesté des signes de faiblesse rendant la voiture impropre à son usage.
Il a été procédé à une expertise qui a conclut à une faute professionnelle de mon mari. Ce que nous ne nions pas. Cependant, nous ne savons pas si le véhicule a été repris en connaissance de cause.
N'ont pas été convoqués à l'expertise : le client et le garage (concessionnaire de la marque du véhicule)ayant procédé à la première transaction.
Si le garagiste nous a retrouvé c'est qu'il était en possession de notre facture (donc du travail effectué).
Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre réponse.
Salutations distinguées.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés